

Délibération n° 66 / 2013

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille treize, le vingt octobre à douze heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme Martine CASTRO, M. Paul CHARLEMAGNE, Mme Sylvie CINÇON, Mme Jasmine DE BLOCK, Mme Laurence DOUCET, Mme Danièle DUBOUCHER, Melle Laury FAGES, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, M. Mickaël GIL, Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Manuel MARTINEZ, M. Jean-Claude MONNET, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS.

Absents excusés :

Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Jean-Luc BOTELLA (pouvoir à M. Manuel MARTINEZ), M. Yvan CORP (pouvoir à Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET), Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Melle Oriane LOPEZ (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Christophe MOURGUES (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Bernard PRIOU (pouvoir à M. Jean-Claude MONNET), M. Jacques VERNY (pouvoir à M. Denis GALINIER).

Absents non excusés:

Mme Anne-Isabelle SILVESTRE.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Lors du Conseil municipal du lundi 14 octobre 2013, 8 élus ont quitté la séance en cours de réunion. Suite à ce départ, Madame le Maire a constaté que le quorum n'était plus atteint et a donc levé la séance.

Conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, l'ordre du jour restant inchangé, le Conseil municipal s'est à nouveau réuni le dimanche 20 octobre 2013 à 12h30.

Finances – Décision modificative n°1 de l'exercice 2013 – Adoption.

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

Il est nécessaire de prévoir, en cours d'exercice budgétaire, des ajustements comptables des crédits budgétaires votés au budget primitif. Ceux-ci permettent de redistribuer les crédits entre les chapitres au sein des sections de fonctionnement et d'investissement en fonction des nouvelles recettes (dont subventions) constatées comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

La décision modificative n°1 du budget général s'équilibre à (+) 594 000,00 € en fonctionnement, à (+) 801 545,16 € en investissement et se détaille comme suit :

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 66 / 2013

Objet : Finances – Décision modificative n°1 de l'exercice 2013 – Adoption.

SECTION	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 60612 : Energie - Electricité	10 000,00 €	
D 61522 : Bâtiments	7 000,00 €	
D 61524 : Bois et forêts	26 000,00 €	
D 6156 : Maintenance	2 000,00 €	
D 6184 : Versement à des organismes de formation	10 000,00 €	
D 6336 : Cotisations aux CDG et CNFPT	13 000,00 €	
D 64111 : Rémunération principale	40 000,00 €	
D 6453 : Cotisations aux caisses de retraites	17 000,00 €	
D 6488 : Autres charges	5 000,00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement	464 000,00 €	
R 6419 : Remboursement sur rémunérations du personnel		20 000,00 €
R 70848 : Autres produits aux autres organismes		14 000,00 €
R 7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation		30 000,00 €
R 74121 : Dotation de solidarité rurale		- 20 000,00 €
R 74711 : Emplois jeunes		50 000,00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers		500 000,00 €
Total Fonctionnement	594 000,00 €	594 000,00 €
INVESTISSEMENT		
D 2135 : Installations générales, agencement et aménagement (chapitre 041)	17 183,22 €	
D 2151 : Réseaux de voirie (chapitre 041)	135 205,48 €	
D 2152 : Installation de voirie (chapitre 041)	1 454,11 €	
D 21318 : Autres bâtiments publics (chapitre 041)	21 709,80 €	
D 2031 : Frais d'études (chapitre 20)	10 000,00 €	
D 2033 : Frais d'insertion marchés publics (chapitre 20)	10 000,00 €	
D 2121 : Plantations d'arbres et d'arbustes (chapitre 21)	25 992,55 €	
D 2151 : Réseaux de voirie (chapitre 21)	550 000,00 €	
D 2188 : Autres immobilisations (chapitre 21)	40 000,00 €	
D 2313 : Constructions (chapitre 23)	143 000,00 €	
D 2315 : Installations, matériel et outillage techniques (chapitre 23)	- 183 000,00 €	
D 2318 : Autres immobilisations corporelles en cours (chapitre 23)	30 000,00 €	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		464 000,00 €
R 2031 : Frais d'études (chapitre 041)		145 683,32 €
R 2033 : Frais d'annonces et insertions (chapitre 041)		29 869,29 €
R 1323 : Subventions Département (chapitre 13)		65 000,00 €
R 13251 : GFP de rattachement (chapitre 13)		40 000,00 €
R 1326 : Autres établissements publics locaux (chapitre 13)		7 968,11 €
R 1346 : Participations pour voirie et réseaux (chapitre 13)		520 138,08 €
R 1641 : Emprunts (chapitre 16)		- 471 113,64 €
Total Investissement	801 545,16 €	801 545,16 €
TOTAL GENERAL	1 395 545,16 €	1 395 545,16 €

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission finances le 4 octobre 2013.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 66 / 2013

Objet : Finances – Décision modificative n°1 de l'exercice 2013 – Adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- adopte la décision modificative n°1 du budget général pour l'exercice 2013 ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Votes :

Pour : 15 (dont 6 pouvoirs)

Contre : 1 (M. Bernard PRIOU)

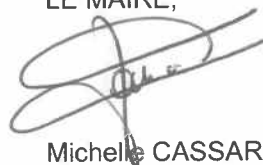
Abstentions : 12 (M. Jean-Luc BOTELLA, Mme Martine CASTRO, M. Yvan CORP, M. Paul CHARLEMAGNE, Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET, Mme Jasmine DE BLOCK, Mme Laurence DOUCET, Melle Laury FAGES, M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Manuel MARTINEZ, M. Jean-Claude MONNET).

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 28 (dont 8 pouvoirs).

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 15 juillet 2013

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN